



Séance du 02/05/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Politique :** *Notre engagement, un service public de qualité*

Délibération n° : 184

**Commission :** Culture - Vie associative - Animation - Education -  
Enseignement supérieur

Dossier : 160329

**Direction en charge :** Affaires Culturelles

**Objet :** Action culturelle - Convention d'objectifs 2016- 2018 - Ecoles de musique - Approbation.

**Président :** M. Gaël PERDRIAU, Maire

**Date de convocation du conseil :** 22/04/2016

**Compte rendu affiché le :** 03/05/2016

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance :** 59

**Présents :**

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, M. Georges ZIEGLER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Lionel SAUGUES, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, M. Michel BEAL, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, M. Frédéric DURAND, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, M. Charles DALLARA, Mme Marie-Camille REY, M. Serge HORVATH, M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Jacques PHROMMALA, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, M. Georges STEC

**Absents-Excusés :**

M. Paul CORRIERAS (pouvoir à Mme Marie-Dominique FAURE) Mme Alexandra CUSTODIO (pouvoir à Mme Brigitte MASSON) Mme Marie-Eve GOUTELLE (pouvoir à M. Michel BEAL) M. Daniel JACQUEMET (pouvoir à M. Charles DALLARA) Mme Anne-Françoise VIALON (pouvoir à M. Gilles ARTIGUES) M. Jean-Noël CORNUT (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER) M. Robert KARULAK (pouvoir à Mme Christiane JODAR)

**Absents :**

M. André FRIEDENBERG; Mme Marie-Hélène THOMAS; M. Maurice VINCENT; Mme Pascale MARRON; M. Olivier LONGEON; M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE; M. Florent PIGEON; Mme Stéphanie MOREAU; Mme Nadia SEMACHE; Mme Maryse BIANCHIN; M. Pierrick COURBON; Mme Myriam ULMER

**Politique :** *Notre engagement, un service public de qualité*

Délibération n° : 184

**Commission :** Culture - Vie associative - Animation - Education -  
Enseignement supérieur

Dossier : 160329

**Direction en charge :** Affaires Culturelles

**Objet :** Action culturelle - Convention d'objectifs 2016- 2018 - Ecoles de musique - Approbation.

□ **Rappel et Références :**

Le plan de mandat municipal fixe les grands axes d'une politique qui envisage le soutien à l'émergence artistique ainsi que l'épanouissement des pratiques culturelles les plus diversifiées. Il s'agit de libérer les énergies créatives en favorisant la pratique de tous les arts.

Concernant l'aide aux pratiques en amateurs, la Ville de Saint-Etienne souhaite non seulement soutenir une diversité importante de disciplines afin que chacun puisse pratiquer les arts de son choix mais aussi permettre aux stéphanois de suivre un parcours artistique tout au long de leur vie. Cette pratique, en amateur ou dans une perspective de préparation à une future professionnalisation, doit permettre à la fois l'épanouissement personnel de chacun mais aussi le passage vers le stade d'émergence artistique.

Deux axes distincts permettent de soutenir les pratiques en amateurs :

- le soutien aux projets associatifs valorisant les pratiques amateurs, notamment les ensembles musicaux,
- le soutien aux structures d'enseignement et de médiation artistique et culturelle, notamment les écoles de musique associatives.

□ **Motivation et Opportunité :**

En ce qui concerne la politique d'aide aux écoles de musique et la construction d'un schéma communal de l'enseignement musical, une première étape fixant des critères objectifs et partagés avec le Conseil Départemental de la Loire a été validée à l'occasion du Conseil Municipal du 3 mai 2010.

Les grands principes de calcul des subventions octroyées sont les suivants : classification des écoles au sein du schéma départemental, nombre d'élèves, nombre d'heures hebdomadaire d'enseignement, situation territoriale de l'école, provenance géographique des élèves, quotient familial.

Avec ces critères, la Ville a souhaité favoriser la pratique musicale collective et l'innovation pédagogique, les projets d'action culturelle ouverts sur les territoires d'implantation et la coopération entre les écoles.

A cet effet, et après une phase de concertation, une convention d'objectifs pour la période de 2016 à 2018 est proposée aux 6 écoles de musiques associatives de Saint-Etienne inscrites dans le schéma départemental de l'enseignement artistique de la Loire. Cette convention rappelle les engagements fixés par la charte signée en 2010 entre le Conseil Départemental, la Ville de Saint-Etienne et les écoles de musique, précise les orientations souhaitées conjointement par la Ville et les écoles, fixe le plafonnement des subventions pour chaque école.

Un acompte a été versé à l'issue du Conseil Municipal du 7 décembre 2015. Cette aide permettant la continuité des projets durant l'année scolaire 2015-2016 est aujourd'hui complétée par une subvention dont le montant est calculé sur la base des critères ci-dessus énoncés.

Par ailleurs et concernant l'école de musique de Solaure, la mise à disposition de deux agents de la Ville a été approuvée, lors du Conseil Municipal du 16 novembre 2015 autorisant le maire à signer une convention de mise à disposition de personnel détaché du conservatoire pour l'année scolaire 2015/2016.

Un des agents mis à disposition a souhaité sa réintégration au Conservatoire Massenet. Aussi, il convient de modifier la convention de mise à disposition pour l'année scolaire 2015-2016 par la signature de son avenant numéro 1.

□ **Contenu :**

Ainsi et considérant les objectifs du plan de mandat de la Ville de Saint-Etienne, l'ambition culturelle portée par la collectivité, l'ensemble des sollicitations des différentes associations, les soutiens financiers récapitulés en annexe sont soumis à votre approbation.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**  
Ville de Saint-Etienne

□ **Point Financier :**

○ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

○ Coût total annuel fonctionnement TTC : 50 397,23 €

dont personnel mis en oeuvre :

Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
<b>Investissement</b>						
<b>Fonctionnement</b>	50 397,23 €					
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée Communale de bien vouloir :

- approuver les montants des soutiens financiers récapitulés dans le tableau annexé,
- approuver les conventions financières 2016 avec les écoles de musique de Solaure, Centre Ville et du Centre Musical Massenet,
- approuver les conventions d'objectifs 2016-2018 à intervenir avec les écoles de musique de Solaure, du Centre Ville, du Centre Musical Massenet, le FJEP Métare, Le Plateau 42, l'UFALS,
- approuver l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de personnel détaché pour l'école de musique de Solaure,
- autoriser M. Le Maire ou son représentant, adjoint ayant reçu délégation, à signer ces documents dont un exemplaire restera annexé à la présente délibération.

**Décision :** Proposition adoptée

**Imputation budgétaire**

**Résultat du vote :** 47 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

BP 2016 - chapitre 65 -  
article 6574

**Pour Extrait,  
Pour le Maire,  
l'Adjoint délégué**

**Marc CHASSAUBENE**